

## 2101 - Module TST BT AER EP

Fiche mise à jour le 07/04/2023



Site AFPPENN

575 €

Site Client

2 500 €

	<p><b>Objectifs :</b> Maintien des compétences des personnes déjà habilitées « T » sur les ouvrages de type AER EP.</p>	<div data-bbox="1212 593 1364 750" style="text-align: center;">  </div> <p data-bbox="1165 761 1396 795" style="text-align: center;">2 jour(s) , 14 heures</p> <div data-bbox="1204 873 1380 985" style="text-align: center;">  </div> <p data-bbox="1077 996 1492 1153">           Tout opérateur TST BT habilités « T » ayant suivi une formation initiale TST BT dans le domaine recyclé. L'employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et pré-requis.         </p> <div data-bbox="1204 1243 1380 1344" style="text-align: center;">  </div> <p data-bbox="1085 1355 1476 1444" style="text-align: center;">           Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.         </p>
	<p><b>Apports théoriques :</b> Apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques, ... Apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages</p>	
	<p><b>Apports pratiques :</b> La réalisation de chantiers pédagogiques réels sous tension BT.</p>	
	<p><b>Pré-requis :</b> Le stagiaire doit être habilité d'indice « T » ou « N ». La présentation du titre d'habilitation du stagiaire conditionnera l'accès au module de recyclage dans le type d'ouvrage concerné. Le stagiaire doit avoir suivi le ou les modules de formations initiales correspondant aux objectifs du recyclage. La présentation d'attestations de formations initiales, complétées le cas échéant par un carnet de suivi de l'activité, peuvent permettre de s'assurer du respect de cette exigence.</p>	
	<p><b>Modalités d'évaluation :</b> Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation. Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension. L'AFPPENN délivrera en conséquence à l'employeur du participant, l'appréciation motivée qui en découle.</p> <p>Si le stagiaire ascensionne seulement avec une PEMP merci de le faire venir avec. Dans ce cas, il y aura une restriction « Uniquement PEMP ».</p>	
	<p><b>Méthodes mobilisées :</b> Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte. Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.</p>	